

Application Web cadastre d'OPenIG

Fiche de présentation

2 pages

Rédacteur : MVI

Date: 01/10/2021

Le nouveau service de web cadastre d'OPenIG

OPenIG est ravi de présenter son nouvel outil web cadastre. Dans le cadre de la cotisation annuelle, il permet à chaque adhérent ayant-droit à la donnée MAJIC de pouvoir la consulter, afin de récupérer les informations cadastrales nécessaires à l'exercice de ses missions.

OPenIG livre chaque année à ses adhérents ayants-droits – au sens de la DGFIP – le dernier millésime des fichiers fonciers MAJIC3 ainsi que les données PCI Vecteur et FANTOIR associées.

L'exploitation de ces données implique pour les adhérents :

- ✓ soit d'avoir recours à un prestataire pour les intégrer dans un outil de consultation dédié ;
- ✓ soit d'avoir une personne suffisamment formée en géomatique pour réaliser leur intégration en interne dans un outil.

De nombreux adhérents ne sont pas en mesure de mettre en œuvre facilement l'une ou l'autre de ces solutions. C'est pourquoi OPenIG a décidé en 2021 de proposer aux adhérents n'ayant pas les ressources techniques ou le temps de traiter ces données un outil thématique simple et accessible répondant à leur principal besoin : la consultation de ces données cadastrales.

A l'issue d'une consultation, OPenIG a retenu l'outil Vmap de l'entreprise Veremes comme application web cadastre.

Comment cela fonctionne-t-il?

1. Une application web cadastre?

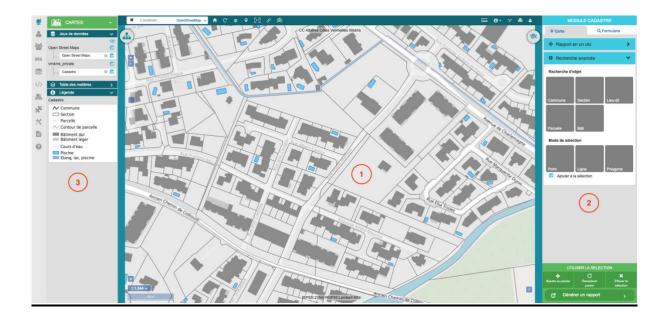
Il s'agit d'une application en mode SaaS (Software As A Service) accessible par internet : comme avec n'importe quel site web, l'utilisateur se connecte et peut consulter les données cadastrales de son territoire de compétence.

2. Différentes fonctionnalités

L'intérêt de ce type d'application n'est pas simplement la consultation mais aussi le croisement de la donnée cadastrale avec d'autres données SIG indispensables pour les différents organismes adhérents (dont des fonds de plan et des flux wms) :

- Grâce au module cadastre, on peut générer différents types de documents (fiche descriptive de la parcelle, relevé de propriété, fiche d'urbanisme, etc.)
- L'application est personnalisable selon les besoins, que ce soit en droits utilisateurs, fonds de cartes, styles,..

A terme, après un bilan sur les premiers mois d'utilisation, d'autres données pourraient être intégrées selon les besoins de l'adhérent pour permettre un croisement de la donnée.



- 1. Fond de carte personnalisable
- 2. Menu du module cadastre : permet de récupérer différents documents spécifiques à une parcelle.
- 3. Légende de la carte

Remarque : la version actuelle de Vmap n'est pas définitive, une mise à jour est prévue pour l'année 2022 qui aura pour but d'améliorer l'interface utilisateur.

Quelles sont les conditions d'accès ?

Tous les adhérents ayants-droit à la donnée MAJIC peuvent demander l'accès à l'application web cadastre d'OPenIG. Il faut pour cela que :

- ✓ votre organisme soit adhérent (*) d'OPenIG et à jour de sa cotisation pour l'année en cours
- √ vous ayez créé un compte sur le site d'OPenIG,
- √ vous ayez lu et respecté <u>la procédure d'accès</u> aux données MAJIC pour l'année 2021
- √ votre territoire de compétence soit à jour. Si ce n'est pas le cas, merci de nous envoyer les codes INSEE de votre territoire de compétence.
- ✓ vous nous envoyiez le logo de votre organisme.

Qui est ayant-droit de la donnée MAJIC ?

Se reporter à la procédure en ligne ici

(pour les associations, des documents supplémentaires sont demandés afin de vérifier l'éligibilité de la demande).

Contact:

Pour toute demande et/ou question, vous pouvez contacter :

Michaël VIADERE chargé de mission OPenIG: cadastre@openig.org - Tel: 07 50 69 60 71

Liens utiles:

Site d'OPenIG: https://www.openig.org/ & https://www.openig.org/groupes-de-travail/cadastre

Site de Veremes : https://www.veremes.com/produits/vmap

Avec une démo ici : https://demovmap.veremes.net

OPenIG – Fiche de présentation – Application Web cadastre

^{* :} cela concerne uniquement les adhérents directs d'OPenIG. Pour les adhérents indirects (par exemple via une communauté de communes ou via un organisme de mutualisation autour de l'information géographique), vous pourrez y accéder uniquement si l'adhérent direct (la communauté de communes ou l'organisme de mutualisation) a autorisé OPenIG à le faire.